

# PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE POUR UN MILIEU SAIN ET SÉCURITAIRE



## Document à l'intention des parents

### À notre école

La position de l'équipe-école est très claire. Toute forme d'intimidation et de violence est jugée inacceptable et intolérable. Un des objectifs de notre projet éducatif est le développement de relations respectueuses et harmonieuses. Toutes nos interventions doivent tendre vers l'atteinte de cet objectif en commençant par la prévention, qui est une affaire de tous !

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

### Nos résultats

En 2022-2023, nos priorités étaient d'améliorer la proportion des élèves se percevant souvent ou toujours en sécurité à l'école et de diminuer la proportion des manquements majeurs.

Nous avons mis en place différentes mesures d'accompagnement auprès des élèves afin d'améliorer le sentiment de sécurité dans l'école. De plus, différents gestes ont été mis en place pour soutenir les comportements positifs dans notre école.

Nous constatons une nette diminution des manquements majeurs dans notre école, signe que les actions mises en place ont eu un impact positif sur les élèves. Le sentiment de sécurité s'est stabilisé, ce qui est un bon signe, mais qui démontre que nous devons poursuivre le travail sur cet aspect.

### Portrait de la situation

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé sur notre projet éducatif et nous avons identifié quatre enjeux, dont l'amélioration de la santé globale des élèves et le développement de relations respectueuses et harmonieuses. Le travail effectué dans la dernière année nous a permis d'identifier des objectifs précis et des actions à mettre en place pour faire de notre milieu un endroit où le respect, l'engagement et le bien-être, les valeurs de l'école, émergent dans toutes les actions que nous entreprendrons.

### Priorités :

Nous allons mettre en place des ateliers sur l'anxiété et sur les habiletés sociales animés par les enseignants ainsi que par les membres du personnel professionnel et de soutien. Nous porterons une attention plus sur le civisme et sur les relations respectueuses entre les élèves. De plus, nous réviserons nos moyens mis en place pour signaler les situations d'intimidation.

## DÉFINITIONS

**CONFLIT** : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

**VIOLENCE** : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

**INTIMIDATION** : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



École  
L'Odyssée

## QUELQUES ACTIONS DE L'ÉCOLE POUR PRÉVENIR

Soutenir et accompagner les parents dans leur connaissance de la violence et leur intervention de façon efficace auprès de leur enfant. Écouter les inquiétudes des parents et répondre à leurs questions dans un délai raisonnable.

Offrir des stratégies, des ressources ou des activités que les parents peuvent utiliser à la maison pour aider leur enfant.

Viser une collaboration fréquente entre l'école et les parents des élèves qui sont victimes d'intimidation ou qui font de l'intimidation.

Offrir à l'élève un soutien professionnel et référer, au besoin, vers des ressources externes.

Fournir aux parents des informations sur l'intimidation par l'entremise de [son site Internet](#).

Analyser chaque dénonciation faite par un parent, élève ou intervenant dans un délai raisonnable.

## ACTIONS DE L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION

### Au moment où un acte est constaté :

Assurer une assistance rapide suite à un signalement ou à une plainte.

Contacteur en toute confidentialité la personne qui signale, pour recueillir ses informations.

Si la sécurité de l'élève est menacée, effectuer un plan de sécurité où les parents et les policiers pourront être contactés.

S'entretenir individuellement avec les élèves impliqués, victimes, témoins et auteurs d'agressions.

### Mesures de soutien et d'encadrement :

Établir, avec les victimes d'événements d'intimidation et/ou violence, un plan pour assurer leur sécurité.

Assurer un climat de bonne foi et de confiance durant les interventions. Écouter ce que ces élèves ont à dire.

Leur communiquer qu'ils ne sont pas responsables de l'intimidation, qu'ils ne le méritent pas et qu'ils ne sont pas seuls à vivre cela. L'intimidation n'est pas acceptable et ne sera pas tolérée ;

### Sanctions possibles :

L'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte, la fréquence, l'intensité, la persistance et la gravité des gestes. Les parents de l'auteur de l'acte de violence ou d'intimidation seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

### Suivi :

La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle peut mandater une personne responsable d'assurer la coordination des actions qui sont mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation ou de violence est signalée. Elle peut également donner des mandats clairs à des membres de son équipe en mettant ainsi à profit l'expertise de chacun et donc augmenter l'efficacité de l'intervention.



## MOYENS POUR SIGNALER UNE SITUATION

En tout temps, un parent peut signaler un événement, que son enfant soit impliqué ou non, en appelant au 418-686-4040 (poste 6867 au primaire et 6834 au secondaire). Il est également possible pour toute personne qui souhaite signaler une situation de remplir [le formulaire de dénonciation](#) disponible sur le site de l'école. Il est également possible de communiquer avec la direction responsable du niveau de votre enfant en communiquant avec le 418-686-4040 (poste 4068).

DÉNONCER OU SIGNALER  
CE N'EST PAS  
« STOOLER »

PLAN D'ACTION DE L'ÉCOLE  
POUR UN MILIEU  
SAIN ET SÉCURITAIRE



Centre  
de services scolaire  
de la Capitale

Québec